

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 27 février 2023

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**22**

**II – AFFAIRES GENERALES**

**2023 – 3 (3) : Renouvellement de membres du Conseil Municipal au Comité de l'Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs (OSCAL) suite à modification des statuts**

Rapport au Conseil municipal :

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'OSCAL du 1<sup>er</sup> février 2023 et au dépôt des statuts modifiés auprès du Tribunal Administratif le 6 février 2023, il convient de confirmer les noms des membres de droit du collège municipal passant de 9 (8 élus + le Maire) à 4 élus.

En effet, conformément à ses nouveaux statuts, le Comité de l'Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs (OSCAL) est à présent composé :

- d'un « collège municipal » : quatre membres désignés par le conseil municipal au lieu de neuf (8 élus + le Maire) précédemment,
- d'un « collège des associations » : neuf membres

**Vu** la délibération en date du 8 juin 2020 désignant les 8 membres du Conseil Municipal au Comité de l'Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs ;

1. M. Guillaume GRIMMER
  2. Mme Isabelle UNTEREINER
  3. M. Frédéric SCHALL
  4. M. André ROTH
  5. M. Christian OST
  6. Mme Sandra PETER
  7. Mme Chantal BRAYER
  8. M. Eric KREINER
- + le Maire

**Vu** la délibération en date du 20 septembre 2021, suite au départ de Madame Chantal BRAYER désignant à l'unanimité son remplaçant Monsieur Christian ANDRIAMAMPANDRY.

**Vu** les nouveaux statuts de l'OSCAL déposés au Tribunal Administratif en date du 6 février 2023; précisant que le collège municipal passe de 9 à 4 membres,

Le Conseil Municipal propose le maintien sans recourir au scrutin secret des quatre membres suivants :

1. Mme Isabelle UNTEREINER
2. M. André ROTH
3. M. Christian OST
4. M. Guillaume GRIMMER

Les autres élus, initialement membres du collège municipal, ayant donné leurs démissions.

**Vu** le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder à cette désignation sans recourir au scrutin secret ;
- **DESIGNE** :
  - ✓ Mme Isabelle UNTEREINER
  - ✓ M. André ROTH
  - ✓ M. Christian OST
  - ✓ M. Guillaume GRIMMER

en qualité de représentants du « collège municipal » au sein du Comité de l'OSCAL suite à la modification des statuts.

Ceux-ci ne prennent pas part au vote.

Adoptée à la majorité  
23 voix pour  
4 abstentions  
(MM. GRIMMER, OST, ROTH, Mme UNTEREINER)

Pour extrait conforme,



Le Maire

Cécile DELATTRE

Le secrétaire de séance

Sofiane AIT IKHLEF